

Avis de Soutenance

Monsieur Jimmy MEERSMAN

DROIT



Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Contribution à une théorie juridique des biens communs

dirigés par Madame Catherine MAMONTOFF

Soutenance prévue le **vendredi 09 décembre 2022** à 9h00

Lieu : Université Côte d'Azur Faculté de droit et science politique Av. Doyen Louis
Trotabas, 06000, Nice
Salle du Conseil (5-ème étage, bâtiment principal)

Composition du jury proposé

Mme Catherine MAMONTOFF	Université Côte d'Azur	Directrice de thèse
M. Christian LAVIALLE	Université Toulouse 1 Capitole	Rapporteur
M. Fabrice MELLERAY	École de droit de Sciences Po	Rapporteur
M. Christophe ROUX	Université Jean Moulin - Lyon 3	Examinateur
M. Christian VALLAR	Université Côte d'Azur	Examinateur

Mots-clés : Biens communs,Affectation,Droit des biens publics,Droit des biens privés,Droit des collectivités territoriales,Gouvernance

Résumé :

Rares sont les domaines – environnementaux, culturels, sociaux ou encore économiques – qui ne se trouvent pas saisis au prisme des biens communs. Cet intérêt nouveau pour les biens communs s’explique du fait de l’évolution importante de la société du XXIe siècle, qui interroge le droit de propriété. L’analyse montre cependant que, quelle que soit l’époque, le modèle moderne du droit de propriété – public ou privé – se caractérise toujours par la maîtrise exclusive du bien par son propriétaire. Dans le contexte actuel de mutation de la société, ce modèle présente des limites et apparaît inadapté au regard de certains besoins. Parallèlement, la réflexion sur les biens communs a pris de l’ampleur. Pour une partie de la doctrine, les biens communs apparaissent comme étant à même d’apporter des éléments de réponse à l’inadaptation du droit de propriété, dans le cadre d’une évolution juridique nécessaire. Objet de discussions en doctrine, les biens communs restent encore ignorés par le droit français et ne font l’objet d’aucune définition juridique. Cependant, ils sont abordés par le droit de certains États étrangers. Ils sont également saisis par de nombreuses disciplines, au premier rang desquelles l’économie. La pensée d’Elinor Ostrom, prix Nobel d’économie pour ses travaux sur le sujet, est fondamentale. Du fait de ces particularités, une méthodologie spécifique de recherche a été mise en place, alliant le conceptualisme à l’empirisme. Une théorie juridique des biens communs a ainsi été proposée. Ce qui caractérise les biens communs, c’est leur affectation – à la production, à la préservation et à la répartition d’utilités collectives – dans le cadre d’une gouvernance collective. Cette destination conditionne le droit applicable, d’un genre nouveau, et confère des droits et obligations autres que ceux traditionnels. Les biens communs constituent en cela une catégorie juridique nouvelle.